

Suisse - Afrique du Sud : le temps des réparations

par Michel BAVAREL, journaliste, Fribourg

Choquant ! Le régime de l'apartheid a été conforté par des prêts occidentaux et ce sont aujourd'hui les victimes de ce régime qui doivent les rembourser ! Des banques suisses figurent parmi les créanciers, des hommes d'affaires de notre pays parmi les «profiteurs». Comme l'a fait la Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud, il est sans doute temps de lever, chez nous aussi, le voile sur ce passé tout proche. Et d'examiner les possibilités de réparer le mal commis, avant qu'on ne nous y force...

En novembre 1973, l'Assemblée générale de l'ONU approuvait une Convention dans laquelle l'apartheid était désigné comme «un crime contre l'humanité». Cette prise de position n'était pas la première : en 1960, le Conseil de sécurité avait déjà, dans sa résolution 134, demandé au gouvernement de Pretoria d'abandonner sa politique de discrimination raciale ; en 1963, il avait adopté une résolution invitant les Etats à cesser de fournir des armes et des munitions à l'Afrique du Sud ; en 1968, l'Assemblée générale avait préconisé la suspension des échanges culturels, éducatifs, sportifs et autres avec le régime raciste. D'autres actions ont suivi la Convention de 1973. En particulier, en 1985, le Conseil de sécurité pressait les Etats d'adopter une vaste gamme de mesures économiques contre l'Afrique du Sud, sans pourtant leur donner un caractère obligatoire.

Si Dominique Froidevaux, responsable de la COTMEC,¹ admet au cours d'un entretien qu'il n'y a jamais eu de décision sans ambiguïté applicable à tous les pays, il souligne néanmoins que des vagues successives de sanctions ont été prises, avec une détermination croissante. Plus décisif,

cette même année 1985, les banques américaines suspendaient leurs crédits à l'Afrique du Sud et, en 1986, le Congrès imposait à l'administration Reagan une interdiction de nouveaux investissements, d'exportations de pétrole, etc. Ces mesures, conjuguées à une crise économique, allaient effectivement mener à la fin du régime, avec, en 1993, à la demande de Nelson Mandela, élu président l'année suivante, la levée des sanctions.

Le puissant lobby suisse

La Suisse, de son côté, tout en condamnant formellement l'apartheid, s'est contentée de s'associer aux sanctions militaires décrétées par le Conseil de sécurité en 1963, sans les faire respecter avec beaucoup de rigueur. Par ailleurs, à partir de 1974, un plafond aux exportations de capitaux de la Suisse vers l'Afrique du Sud a été fixé à 250 millions de francs par an (porté à 300 millions au début des années 80). Ce qui, comme l'a montré Mascha Madörin,² n'a pas empêché les engagements sud-africains envers la Suisse d'augmenter de 2 milliards de francs entre 1981 et 1984...

En fait, notre pays a été, avec l'Allemagne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, l'un des principaux partenaires du régime raciste. Disposant d'importantes réserves de capitaux après la Seconde Guerre mondiale, nos banquiers en ont investi une bonne part en Afrique du Sud. Des investissements fort rentables, grâce entre autres à une main-d'œuvre bon marché. On peut encore citer le commerce de l'or ou la collaboration avec l'industrie nucléaire sud-africaine.

Des liens étroits se sont ainsi tissés entre l'Afrique du Sud et certains milieux économiques et financiers helvétiques. Cependant, on s'est vite aperçu que ces relations pouvaient devenir embarrassantes. Ces milieux ont allumé des contre-feux, dont la Swiss-South African Association, constituée en 1956, à laquelle le Vaudois Daniel Gygax a consacré un mémoire de licence.³ Visant, selon ses statuts, à encourager les relations amicales entre la Suisse et l'Afrique du Sud, cette association regroupait le «gratin» de notre pays. Premier président : Adolf Jann, directeur général de l'UBS. On y trouve aussi Alfred Schindler (ascenseurs), Georg Sulzer (machines), Etienne Junod (Hoffmann-La Roche) ou Albert Nussbaumer (SBS). Plus tard s'ajouteront Dieter Bührle (armements), Walter Frey (futur élu de l'UDC), Rainer Gut (Crédit Suisse). Le puissant lobby que voilà !

En 1965, puis en 1968, le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid dénonce les prêts helvétiques. Sur instruction du Département politique fédéral, notre ambassadeur demande alors au gouvernement sud-africain de faire disparaître la mention de notre pays des statistiques de la Banque nationale de réserve. Ce qu'il obtient. Un trucage, affirme David Gygax. En 1986, alors que le régime de l'apartheid est au bord de la faillite, l'ancien président de la Banque nationale suisse, Fritz Leutwiler, mène les pourparlers pour le rééchelonnement de sa dette. Les conseillers fédéraux

Jean-Pascal Delamuraz et René Felber justifient encore en 1989 et en 1990 la non participation de la Suisse aux sanctions économiques. Ce ne sont là que quelques épisodes parmi d'autres. Comme ceux qui impliquent nos services secrets de l'époque, sur lesquels pèsent de sérieux soupçons...

Les «complices» du régime de l'apartheid portent de multiples responsabilités, jugent leurs adversaires. Directes d'abord, par leur soutien à un régime coupable de «crime contre l'humanité» et pour avoir favorisé la prolongation de son existence. Indirectes ensuite, par les répercussions de l'apartheid sur les Etats voisins de l'Afrique du Sud (déstabilisation, achats d'armements...). Différées enfin, puisque les conséquences de l'apartheid sont loin d'avoir disparues. Il y a l'«apartheid économique», toujours en place - avec son cortège de misères, de violences et de souffrances -, et la dette extérieure, héritée de l'ancien régime. Elle se montait en 1993 à 25 milliards de dollars, estime Mascha Madörin, dont environ 20 % envers des créanciers privés suisses. Le paiement des intérêts - élevés - et le remboursement constituent des freins à la reconstruction et au développement du pays.

Une campagne de solidarité

«En Afrique du Sud, après la chute du régime d'apartheid, la priorité allait aux droits civils et politiques et à la mise en place d'une démocratie. D'où le lancement, en 1996, sous la présidence de Mgr Desmond Tutu, du processus Vérité et Réconciliation, vital pour enraciner cette démocratie. C'est sur ces questions que se sont concentrées les énergies», nous dit Dominique Froidevaux.

C'est un peu plus tard seulement que différents secteurs de la société civile et des milieux d'Eglise, avec la campagne Jubilé 2000 (devenue depuis Jubilé Afrique

du Sud), ont posé la question de la dette héritée de l'ancien régime et des réparations. L'argument est simple et clair : il est injuste que les victimes de l'apartheid soient tenues de rembourser des prêts qui ont contribué à leur asservissement ; il est injuste que les banques et les entreprises qui ont engrangé des profits en violation des sanctions internationales les conservent sans autre.

Il faut donc cesser de rembourser la dette et obtenir la restitution de l'argent déjà versé à ce titre ; il faut également obtenir des réparations. Même si Mgr Desmond Tutu a souligné que «les souffrances humaines ne peuvent pas être mesurées avec de l'argent», la Commission Vérité et Réconciliation a créé un fonds spécial devant être alimenté par des contributions publiques et par «tous ceux qui ont profité du régime de l'apartheid». Mascha Madörin estime, par exemple, que les investissements indirects de la Suisse lui ont rapporté, grosso modo, environ 300 millions de dollars par année en intérêts et dividendes, entre 1985 et 1993.⁴

En 1998, des organisations de Suisse, d'Allemagne et de Grande-Bretagne ont lancé une campagne de solidarité avec l'Afrique australe pour répercuter ces revendications. Il s'agit, chez nous, d'une cinquantaine de mouvements et d'associations, dont l'Action place financière suisse et les œuvres d'entraide des Eglises.⁵ Avec des relais au Parlement fédéral. «Notre but, explique D. Froidevaux, c'est d'animer le débat politique et public en Suisse, en fournissant des informations et en effectuant un travail de lobby. A la COTMEC, nous avons par exemple consenti un gros effort de diffusion du rapport Madörin, qui a eu un fort retentissement médiatique.»

Le premier obstacle auquel l'on se heurte, c'est l'attitude du gouvernement actuel de l'Afrique du Sud. Contester la légitimité de sa dette, c'est risquer de se couper des sources de financement. Même

Nelson Mandela, lors de sa visite en Suisse, en 1997, s'est gardé de s'appesantir sur un passé plutôt trouble. «Le gouvernement a peur d'envoyer de mauvais signaux au marché. Il a rapidement abandonné son programme de reconstruction et de développement pour miser sur la croissance économique. Aujourd'hui, on voit l'échec de cette politique», souligne D. Froidevaux.

Implication des Eglises

Le Conseil œcuménique des Eglises (COE) a été confronté à la question de l'apartheid dès sa fondation, en 1948 : «Des Eglises réformées d'Afrique du Sud cherchaient à justifier la discrimination raciale en s'appuyant sur la Bible», nous indique dans un entretien Boudewyn Sjollema, qui a été pendant onze ans le directeur du Programme de lutte contre le racisme, lancé par le COE en 1969. Ce programme disposait d'un fonds spécial destiné à appuyer des initiatives en matière d'éducation, de santé, etc. Ont ainsi été soutenus des mouvements de libération, comme l'ANC. «Ces mouvements s'étaient engagés à n'utiliser cet argent qu'à des fins humanitaires. Cela n'a pas suffi : le premier ministre sud-africain nous a accusés de soutenir des terroristes et des communistes.» D'où une controverse au sein des Eglises. «L'opinion était formée par des médias qui, en Occident, étaient anticommunistes.»

Plus importante que ce fonds, aux yeux de Boudewyn Sjollema, la recommandation de retirer les investissements dans les multinationales qui opéraient en Afrique du Sud. «Le monde économique nous a dit que nous devons nous contenter de prêcher l'Évangile. Nous avons répondu que c'était justement ce que nous faisons.» En 1981, le COE a fermé ses comptes à l'UBS et à la SBS. «Cela a provoqué un choc. En Suisse, certaines Eglises membres ont eu une forte réaction, disant qu'il n'était pas pos-

sible de suivre le COE. Il existait des liens si solides entre ces Eglises et l'économie, qu'elles ont tenté de torpiller notre politique. Elles ont notamment proposé de changer le programme contre le racisme en programme pour les droits humains, ce qui lui ôtait son venin.»

Pour B. Sjollema, les Eglises ne sont qu'au début d'une analyse de leur rôle au temps de l'apartheid. Elles ont pu mieux prendre conscience du problème en septembre dernier, lorsque des délégations de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et de la Conférence des évêques suisses (CES) se sont retrouvées en Afrique du Sud.⁶ Elles ont été confrontées aux critiques adressées à notre pays par des représentants de Jubilé Afrique du Sud et de la Commission Vérité et Réconciliation. «On a reçu ça un peu comme une gifle», témoigne Martin Bernet, de Missio, qui était du voyage. Avec d'autres interlocuteurs, le ton a été plus diplomatique et l'on a finalement affirmé une volonté de mutuelle collaboration.

«Nous sommes peinés, en tant qu'Eglise, de ne pas avoir été plus fermes dans notre action envers ces hommes et ces femmes qui ont été victimes de l'apartheid», reconnaît la FEPS dont le président, Thomas Wipf, a exprimé ses regrets au cours de la visite comme à son retour en Suisse. La FEPS juge aussi nécessaire d'approfondir la réflexion sur les dettes de l'apartheid.

De son côté, la CES a indiqué dans son communiqué de presse du 5 décembre dernier, plutôt laconique, que les «fortes déclarations» faites par les Sud-Africains sur



Onex, 1990.

«l'attitude de la Suisse, en particulier des entreprises et des banques durant les dernières années de l'apartheid (...) devront être examinées.» La CES s'est engagée à «éclairer les zones d'ombre qui subsistent» et a fait part de «sa disponibilité à ouvrir ses propres archives». Elle a ajouté qu'elle a chargé sa Commission Justice et Paix de poursuivre ces travaux, en dialogue avec la commission homologue d'Afrique du Sud.

La FEPS se dit également prête à ouvrir ses archives et à effectuer des démarches auprès des Eglises cantonales concernées (celle de Zurich l'est au premier chef) pour

qu'elles collaborent à l'établissement de la vérité. Elle s'apprête à engager une personne chargée de procéder à l'analyse des documents. Pour B. Sjollema, la pierre de touche, c'est justement l'argent qu'on est disposé à consacrer à une telle entreprise. Ainsi, tant du côté catholique que du côté protestant, on entend procéder à un examen fouillé de la question, avant d'en tirer des conclusions.

Avancer à reculons

On se hâte aussi lentement du côté de la Confédération. Un rapport du Groupe de travail interdépartemental Suisse-Afrique du Sud, datant de juillet 1999, reconnaît à demi-mot certaines compromissions. Une enquête administrative a été ouverte sur la collaboration de nos services secrets avec le régime sud-africain (affaire Regli). Un Programme national de recherche (PNR 42) finance des travaux d'historiens. Les archives publiques leur sont ouvertes. Ce n'est pas le cas de celles des banques et des entreprises privées qui seules permettraient de faire toute la lumière.

«Cela nécessiterait la constitution d'une commission du type «Bergier» qui pourrait lever le secret bancaire. C'est refusé, de même que l'accès aux archives militaires. Le Parlement n'a pas envie de se mettre sur le dos une nouvelle affaire des fonds en déshérence», commente D. Froidevaux. Mais il souligne cette différence : «Ici, la Suisse n'est pas la seule impliquée.» Et il ajoute : «Si, au lieu d'avancer à reculons, on prenait l'initiative d'entrer dans un processus de vérité et de réconciliation, on éviterait de s'enliser comme on l'a fait avec les fonds juifs.»

L'aiguillon pourrait bien s'appeler à nouveau Ed Fagan. L'avocat américain («bête noire» de la Suisse dans cette affaire des fonds juifs) a fait publier en décembre, dans des journaux d'Afrique du Sud, un appel aux «victimes de l'apartheid souhaitant se joindre à une plainte collec-

tive en vue d'un dédommagement par des banques suisses et européennes». Auparavant, Jubilé Afrique du Sud avait déclaré qu'il ne procéderait à une action en justice qu'en dernier recours, s'il y était forcé, mais il n'écarterait pas cette possibilité.

Tout cela peut paraître bien désagréable, spécialement après le traumatisme provoqué par le réexamen de l'attitude de la Suisse face aux nazis. Cependant, ne vaut-il pas mieux faire face à la réalité, plutôt que de chercher une échappatoire ?

M. B.

¹ Commission Tiers-Monde de l'Eglise catholique, à Genève. La COTMEC assume la coordination romande de la Campagne internationale de solidarité avec l'Afrique australe. Voir son site Internet : www.cath.ch/cotmec (rubrique «actions»).

² Mascha Madörin et Gottfried Wellmer, avec le concours de Martina Egli, *Dettes de l'apartheid : La part de l'Allemagne et de la Suisse*, février 1999. Cette étude a été commandée par la Campagne internationale. On peut en obtenir un résumé en français à la COTMEC, 16, rue du Pont-d'Arve, 1205 Genève.

³ *La Swiss-South African Association (1956-2000)*, Université de Fribourg, Fribourg 2001.

⁴ Le gouvernement suisse a versé un demi-million de francs à ce fonds, mais les principaux concernés sont les milieux privés.

⁵ Appellation officielle : «Campagne suisse pour l'annulation des dettes et les réparations en Afrique australe».

⁶ La délégation catholique était composée de Mgr Ivo Fürer, évêque de St-Gall, Mgr Paul Vollmar, évêque auxiliaire de Coire, Mgr Joseph Roduit, Abbé de St-Maurice, et de Antonio Hautle, directeur de l'Action de Carême, Walter Ulmi, expert de l'Action de Carême pour l'Afrique australe, Martin Bernet, secrétaire du Conseil missionnaire suisse. Cette délégation a rencontré, entre autres, treize évêques d'Afrique du Sud.